

« Microfinance : quel rôle pour les organisations de la société civile ? »

Marc LABIE

Faculté Warocqué - Université de Mons-Hainaut

Marc.Labie@umh.ac.be

Dans le cadre des *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, l'année 2005 sera l'année du microcrédit. 2005 sera donc probablement une occasion de s'interroger sur ce que le monde de la coopération et les pays en développement peuvent attendre de la microfinance.

Le projet GRAP-OSC de la CUD (Groupe de Recherche en Appui à la Politique en matière d'Organisations de la Société Civile) coordonné par le Professeur Marc Poncelet de l'ULG (et auquel participent les équipes des professeurs Defourny (ULG), Labie (UMH), Nyssens (UCL), Petit (ULB) et Poncelet (ULG)) vise d'une part à bien comprendre la nature et le fonctionnement des OSC et d'autre part à s'interroger sur leur rôle dans le développement.

En décembre dernier, un séminaire de recherche organisé à l'Université d'Abomey-Calavi (Cotonou, Bénin) par le GRAP en collaboration avec nos collègues africains fut l'occasion de réfléchir ensemble sur les spécificités des OSC en matière de lutte contre la pauvreté. Nous reprenons ci-dessous quelques unes des considérations relative aux organisations de microfinance que nous avons eu l'occasion de présenter à cette occasion.

La microfinance représente aujourd'hui un des axes de nombreuses politiques de développement ; pourtant, la nature et l'ampleur exacte de l'impact qu'on peut en attendre n'est pas toujours aussi établi que ce qui est parfois affirmé dans les forum internationaux. Par ailleurs, il s'agit d'un secteur extrêmement diversifié. Si certains des acteurs de la microfinance relèvent très clairement du secteur financier classique (banques, institutions régulées,...) d'autres, par contre, font partie de ce qu'on appelle les organisations de la société civile. En matière de microfinance, cela concerne fondamentalement deux types d'institutions : les organisations à « logique coopérative » (coop, caisses villageoises, village banking,...) et les ONG. Il n'est donc ni possible ni souhaitable de résumer l'ensemble de la microfinance autour d'un schéma unique qui serait le seul à légitimer. Au contraire, il s'agit de faire preuve de nuance et de voir ce que chaque type d'institution peut apporter au champ de la microfinance. Par ailleurs, il est important de ne pas ni surestimer ni sous-estimer ce que la microfinance peut apporter en matière de lutte contre la pauvreté. Certains affirment que non seulement la microfinance peut servir les plus pauvres mais qu'il doit s'agir là d'une de ses priorités absolues. D'autres, au contraire, pensent que tenant compte des caractéristiques de ce type de service, il n'est probablement pas destiné aux plus pauvres des plus pauvres mais bien à ceux qui disposent de projets susceptibles d'engranger une rentabilité suffisante pour supporter le coût de ce type de service.

Au cours des dernières années, de nombreux articles et ouvrages ont été publiés sur ce thème ; il en ressort le plus souvent que la microfinance est un outil qui s'avère efficace pour les personnes situées autour du seuil de pauvreté (soit juste en dessous soit juste au dessus) mais qu'elle n'apporte pas de solution structurelle satisfaisante pour les populations les plus pauvres.

Sans faire ici une revue de la littérature, nous voudrions tout de même conseiller au lecteur intéressé de lire l'article que Jonathan Morduch a publié en décembre 1999 dans le *Journal of Economic Literature*, intitulé « The Microfinance Promise ». Cet article, devenu un classique, offre un cadre d'analyse très nuancé de ce qu'on peut attendre de la microfinance en matière de lutte contre la pauvreté. On peut résumer son point de vue en disant qu'en général les institutions de microfinance ayant pour objectif d'être pérennes ne couvrent pas les plus

pauvres des pauvres mais tendent à se focaliser sur des publics situés autour du seuil de pauvreté. Par contre, il existe d'autres organisations de microfinance qui appuient elles les plus pauvres mais qui, pour ce faire, ont besoin de subventions quasi permanentes ; le débat est alors d'établir une analyse coûts/bénéfices de ces subventions par rapport à d'autres usages possibles.

Par ailleurs, il faut rappeler ici un point trop souvent négligé mais qui a pourtant beaucoup d'importance dans ce débat, à savoir la définition de ce qu'on appelle la pauvreté. On a longtemps considéré que la pauvreté résultait d'un manque de revenus. Or, grâce notamment aux travaux du professeur Amartya Sen, prix Nobel d'économie, on a mieux compris que la pauvreté est en fait un phénomène multidimensionnel. La question n'est donc pas seulement de savoir si un individu a, ou non, un revenu suffisant mais bien plus, de savoir, si il a ou non, accès à une série de biens et services essentiels par exemple en matière de santé ou d'éducation. Si on accepte cette approche, on comprend donc aisément qu'il est pour le moins exagéré de prétendre que la mise en place de systèmes de microfinancement est, à lui seul, susceptible de lutter contre la pauvreté.

En conclusion sur ce point, on peut donc dire que sur base des études faites à ce jour on peut affirmer qu'effectivement la microfinance a un rôle fondamental à jouer en matière de lutte contre la pauvreté mais que, ce faisant, elle ne peut être qu'une partie de solutions plus globales, surtout si l'objectif est de soutenir les plus pauvres.

Parallèlement à cette question du lien entre lutte contre la pauvreté et microfinance, nous pouvons nous interroger sur ce qu'apportent les OSC à la microfinance. Les OSC actives en microfinance constituent un ensemble fort hétérogène : pour ne prendre que le cas des ONG, certaines sont exclusivement centrées sur leur objet social (appuyer tel ou tel type de public) sans réelle recherche d'une autonomie financière structurelle ; d'autres par contre utilisent cette structure comme une voie de transition vers une institutionnalisation plus financière sous forme d'organisme réglementé. Quant aux organisations de type villageoise, certaines fonctionnent sur des logiques coopératives, d'autres nettement moins.

Face à cette hétérogénéité, on peut se demander quels sont les éléments pour lesquels des OSC peuvent bénéficier d'un avantage comparatif dans la mise en place de services de microfinance pour un contexte donné.

A priori, trois domaines nous semblent pouvoir être considérés :

La réalisation de la mission. Les OSC sont parfois des organisations où la culture d'entreprise est forte et permet la réalisation d'une mission bien définie. L'appui à des populations très ciblées peut donc leur convenir.

L'enracinement social. Celui-ci est normalement supérieur pour des institutions locales de proximité – encore faut-il que ces aspects locaux et de proximité soient bien réels. En microfinance, cet enracinement social est facteur d'efficacité car il peut par exemple permettre une meilleure identification des clients potentiels ainsi que le choix d'une méthodologie adéquate qui combine les « normes du secteur » avec des pratiques susceptibles de s'enraciner localement.

Le contrôle des coûts d'organisation. En raison de leurs modes de fonctionnement parfois très simplifiés, les OSC peuvent offrir des coûts d'organisation particulièrement bien contrôlés si tel est leur objectif.

Quelles sont les conditions qui permettent à ces avantages des OSC de se matérialiser et en quoi cela peut-il favoriser une intégration sociale et une meilleure lutte contre la pauvreté ? Que ce soit en 2005 ou dans les années qui suivront, c'est sans aucun doute une question qui mérite qu'on s'y intéresse en prenant en compte non seulement les contraintes économiques

mais également les logiques sociologiques et anthropologiques propres aux communautés que l'on souhaite appuyer.